



LA BANQUE POSTALE

Service clients - LA BANQUE POSTALE

97499 ST DENIS CEDEX 9

Suivi de la bonne exécution de vos contrats :

3639 (Service gratuit + prix appel)

MR BATAILLE KEVIN
70 AVENUE DE VERDUN
92320 CHATILLON

Compte	CCP MR BATAILLE KEVIN
Identification du compte	BIC : PSSTFRPPSDR IBAN : FR8920041010210447956B01876
Période	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Date	31 décembre 2025

- Le présent document vous donne un aperçu de tous les frais applicables au cours de la période indiquée ci-dessus pour des services liés à votre compte de paiement.
- Il vous informe des éventuels intérêts que vous avez payés ou acquis au cours de cette même période.
- Les informations concernant chaque transaction et le solde de votre compte figurent sur vos relevés de compte.

Récapitulatif des frais et intérêts

Total des frais payés (frais afférents aux offres groupées et tous autres frais)	136,20 €
Total des intérêts payés	Intérêts non applicables
Total des intérêts acquis	Intérêts non applicables
Indicateur de coût global	136,20 €

Décompte des frais prélevés sur le compte

Service		Frais		
Service	Nombre de fois que le service a été utilisé	Prix unitaire	Nombre de fois que les frais ont été facturés	Total
Services de compte généraux				
Commission d'intervention	1	8,00€ /unité (2)	1	8,00 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision/TIP SEPA impayé				
Par prélèvement > 20,00 €	2	20,00€ /unité (2)	2	40,00 €
Total des frais payés				48,00 €

Décompte des frais inclus dans l'offre groupée de services

Offre groupée de services	Frais	Nombre de fois que les frais ont été facturés
Formule de Compte		
Comprend :		
Compte individuel	Trimestre complet : 22,05 €	4
Carte Visa Classic à Débit Immédiat		
Assurance Alliatys	Coût total annuel: 88,20 €	

Informations supplémentaires

Cf. Tarifs particuliers : Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à vos relevés de compte.

(1) Avec une Formule de Compte : 3 premières alertes par mois gratuites puis 0,25€ par alerte reçue
(2) Les frais d'incidents des clients identifiés comme fragiles financièrement et éligibles à la Formule de Compte Simplicité sont plafonnés à 25€ par mois ou 20€ par mois et 200€ par an pour les clients équipés d'une Formule de Compte Simplicité ou d'un Service Bancaire de Base.

Dans le cadre du plafonnement des frais d'incidents, certains frais ne sont pas facturés.

Vous pouvez retrouver le détail de ces frais non-facturés dans l'encart « Information préalable » de vos relevés de compte de l'année de référence.

(3) En cas de recherches importantes, complexes ou pour des opérations ou documents de plus d'un an, facturation en fonction du temps écoulé, devis possible.

(4) - Réception d'un virement non-SEPA* : 13,50€

- Emission d'un virement non-SEPA* occasionnel - Sur internet : 0,10% du montant | Minimum : 9,90€ | Maximum : 70,00€

- Emission d'un virement non-SEPA* occasionnel - En bureau de poste ou Centre de Relation et d'Expertise Client : 0,10% | Minimum : 15,50€ | Maximum : 70,00€

- Emission d'un virement non-SEPA* permanent - En bureau de poste ou Centre de Relation et d'Expertise Client : 8,50€

- Commission de change : 10,00€

- Frais de rejet : selon tarif banque étrangère

- Avis d'exécution : 3,50€

*Espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros)

(5) - Compte individuel - Cotisation Alliatys : 24,00€ par an | Alliatys Plus : 37,00€ par an

- Compte joint - Cotisation Alliatys : 30,00€ par an | Alliatys Plus : 46,00€ par an

(6) Ces frais de tenue de compte sont prélevés à terme échu. Le tarif 2024 (5,10€ par trimestre) s'applique sur la cotisation de janvier 2025 et le tarif 2025 (5,70€ par trimestre) s'applique sur les 3 derniers trimestres de 2025.

(7) Cette cotisation annuelle correspond à la détention d'une carte de paiement.

(8) Pour les cartes Visa Platinum et Visa Infinite, la commission applicable est de 1,15% du montant du paiement réalisé à l'étranger en monnaie autre que l'euro.

(9) Les frais sont prélevés par mois et le nombre de fois que le service a été utilisé correspond au nombre de mois où des retraits ont été effectués.

Les frais remboursés peuvent correspondre à des gestes commerciaux, des avantages promotionnels, ou faire suite au plafonnement des frais d'irrégularités et incidents.

Certains services et prestations gratuits à La Banque Postale n'apparaissent pas dans le Relevé de frais :

- Envoi du chéquier à domicile
- Gratuité des 3 premiers retraits d'espèces (par mois) dans les DAB d'autres banques
- Les opérations que vous réalisez vous-même depuis votre Espace Client Internet : vos virements standards, réédition de code confidentiel, gestion des plafonds de votre carte,...
- Lettres d'information pour compte débiteur non autorisé

Mentions légales : La Banque Postale – S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital Social 6 585 350 218 € - 115 rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06

- RCS Paris 421 100 645 - IDU EMP FR231771_01UJPN - ORIAS n°07 023 424